

N° 2018/048

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 15 octobre 2018

Par suite d'une convocation en date du 09 octobre 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 octobre 2018 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme COSTE Marie-Claire
M. LECOMTE Marc	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme PRUDHON Claude
M. MONTEIL Bernard	
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés

Mme SERRE Océane

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 12-15/10/2018

DELEGUE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, maire, explique aux élus, que, dans le cadre de la nouvelle loi relative aux modalités d'inscriptions sur les listes électorales, les commissions de révision des listes électorales sont supprimées et remplacées par une commission de contrôle.

Cette commission de contrôle se compose de 3 membres (1 membre désigné par l'administration, 1 membre désigné par le Tribunal d'Instance, et 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne Mme LEVEQUE Marie-José, 1^{ère} dans l'ordre du tableau, comme membre de la commission de contrôle des listes électorales désigné par le conseil municipal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

